

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2103-29

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 19h15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10 + 4 proc
Votants : 14

Étaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Jean-Marc BLANIC – Pascale PELLETIER – Philippe ALLEGRINI –
Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

**Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2020
EAU ASSAINISSEMENT**

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE – Chantal
BARBIER – Patrice MARTIN

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M49 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation
du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.
Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 –
excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du Compte Administratif 2020, de statuer sur
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION	FONCTIONNEMENT	262 734.27	256 809.19	Résultat exercice - 5 925.08
REPORT N-1	Report / FONCT.		47 364.62	Excédent antérieur reporté 47 364.62
TOTAL	Réalisation + reports	262 734.27	304 173.81	41 439.54

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif
comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 41 439.54 €
- affectation en R1068 investissement - €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2021 de l'eau et assainissement.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour le budget Eau Assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire
Signé par : Gérard BRANDA
Date : 06/04/2021
Qualité : Maire
Gérard BRANDA